



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 23-12-2021
ID : 039-253900633-20211214-14122021_4CS-DE

SEANCE du 14 DECEMBRE 2021

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 32
Excusés : 21

Date convocation : 29 novembre 2021
Date affichage : 17 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à DOLEXPO, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHAMPANHET S, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FICHERE JP, GAGNOUX JB, GUERRIN B, GUIBELIN H, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIONO M, BOURCET A, FASSETNET G, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, SENOT A, KOEHREN N, LOGEROT B, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, BUSSIERE P, CALINON S, CHAUCHEFOIN G, FAIVRE J, FERNOUX-COUTENET G, GINDRE D, JEANNEAUX C, LACROIX O, LAGNIEN J, MATHIOT A.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H (pouvoir à M. BENESSIONO), DAUNE M, GOUNAND A (pouvoir à M. BOURCET), LAVRY G (pouvoir à FASSETNET J), PERTUS E.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N.

Secrétaire de séance : Monsieur CHAMPANHET Stéphane

Délibération n° 14122021-4cs

OBJET : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Vu les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération,

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés :

Le contenu des rapports d'activités sont définis selon l'article L 2224-17 -1 du code général des collectivités territoriales et les décrets n° 2000-404 du 11 mai 2020 et n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le SICTOM de la Zone de Dole comporte 4 adhérents : Communauté d'agglomération du Grand Dole, et les Communautés de Communes Jura Nord, Val d'Amour et Plaine Jurassienne et totalise 124 communes, 86 875 habitants et 770 professionnels.

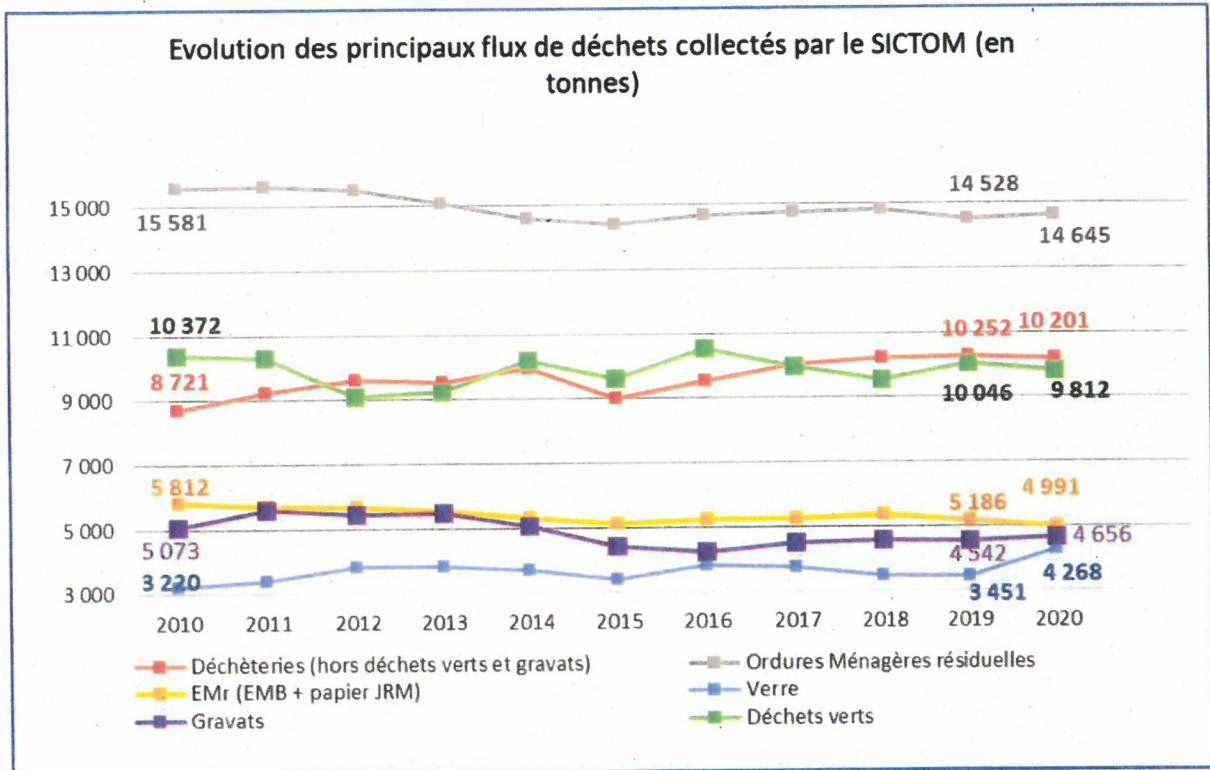
Le SICTOM de la Zone de Dole a collecté 49 346 tonnes de déchets en 2020 (568 kg/habitant) contre 49 717 tonnes en 2019 (561 kg/habitant).

Les tonnages collectés sont répartis de la façon suivante :

- Déchèteries et apports sur le site de Brevans :	25 040 tonnes – 288 kg/hab.
- Ordures ménagères résiduelles :	14 645 tonnes – 169 kg/hab.
- Emballages ménagers recyclables :	3 796 tonnes – 44 kg/hab.
- Verre :	4 268 tonnes – 49 kg/hab.
- JRM (journaux, revues, magazines) :	1 195 tonnes – 14 kg/hab.
- Textile :	468 tonnes – 5 kg/hab.

En matière de traitement, la répartition est la suivante :

- 35% de recyclage matière	17 402 tonnes – 200 kg/hab.
- 30% d'incinération déchets résiduels	14 645 tonnes – 169 kg/hab.
- 20% de compostage	9 812 tonnes – 113 kg/hab.
- 15% d'enfouissement	7 359 tonnes – 85 kg/hab.



Le Président expose la situation du Jura par rapport aux tonnages, et rappelle que la prévention et la réduction des déchets restent des objectifs importants et réglementaires.

Le tableau ci-dessous présente :

- les objectifs réglementaires,
- les résultats à 2020 des 2 plans de prévention du SICTOM, en comparant les tonnages par rapport à l'année 2010 selon la réglementation.

Si des réductions de tonnages ou atteinte d'objectifs (en vert) sont constatées, il reste néanmoins des efforts à conduire (en orange), d'autant plus que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter significativement d'ici 2025.

Situation par rapport aux objectifs de prévention et de réduction des déchets		2010	2020	Objectifs cibles en tonnes ou kg/hab ou taux	Ecart par rapport aux objectifs:
Catégories déchets	Objectifs	Tonnage, kg/hab ou taux	Tonnage, kg/hab ou taux		Non atteint en Orange. Atteint en Vert
Déchets Ménagers Assimilés hors gravat	Réduire de 10 % en 2020/2010	43 790	44 689	39 411	5 278
	Réduire de 15 % les DMA par habitant pour 2030 / 2010, Plan régional: réduire de 15 % en 2025 et 20 % en 2031	43 790	44 689	37 221	7 468
	Plan régional à 475 kg/habitant	517	514	475	39
	Valoriser 55 % des tonnages des DMA hors gravat en 2025 et 65 % en 2030	53,7%	60,9%	55,0%	5,9%
	Incitation Grenelle et loi de 2015 à la mise en place d'une tarification incitative. 15 millions d'habitants en 2020, soit 22,5 %, 25 millions d'habitants en 2025, soit 37,5 % de la population	0%		0%	0%
Omr	Plan régional à 151 kg/hab en 2025; 142 kg/hab en 2031	184	169	151	18
	Réduire de 7 % en 2020 par rapport 2010	15 580	14 645	14 489	156
	Tri à la source Bio déchets 31-12-2023 - cible 30 kg/habitant	0	0	2 606	2 606
	Plan régional collecte bio déchets 5,4 kg/hab en 2025	0	0	5,4	5,4
Emballages et papier	Plan régional 59 kg/hab en 2025 et 62 kg/hab en 2031	56,40	57,45	59	1,55
Emballages	Taux de refus moyenne nationale < 15 %	18,08%	23,72	15,00%	8,72
	Réduire de 30 % d'ici 2020/2010	3 630	2 703	2 904	-201
Tout venant	Réduire de 50 % d'ici 2025 / 2010	3 630	2 703	1 815	888
	Plan régional 47 kg/hab en 2025 (soit à réduire de 604 tonnes sur 4 656 tonnes)	59,9	54	47	7
Déchets vert	Ratio cible régionale 60 kg/hab en 2025, (soit à réduire de 4 603 tonnes sur 9 812 tonnes) et 40 kg/hab en 2031	123	113	60	53

Le Président présente :

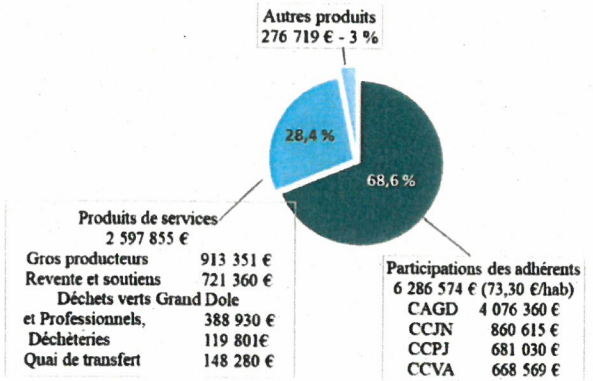
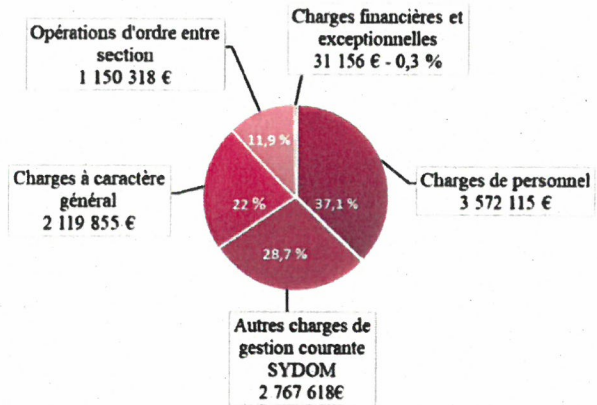
- Les dépenses de collecte et de traitement des déchets
- Les indicateurs financiers : dépenses et recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement
- La répartition des dépenses par service

Les dépenses de la filière collecte et traitement 2020 ont un coût total d'environ 10,46 M € réparti entre le SYDOM avec 2,65 M € (25,33 %) et le SICTOM avec 7,81 M € (74,76 %).

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 9 641 064 €

Recettes de fonctionnement : 9 161 149 €



Produits de services	
Gros producteurs	913 351 €
Revente et soutiens	721 360 €
Déchets verts Grand Dole et Professionnels,	388 930 €
Déchèteries	119 801 €
Quai de transfert	148 280 €

Participations des adhérents	
CAGD	4 076 360 €
CCJN	860 615 €
CCPJ	681 030 €
CCVA	668 569 €

Investissement :

Les dépenses ont représenté un budget de 824 154 €. Les recettes ont été de 1 419 408 €.

Les investissements ont principalement porté sur la mise en conformité des eaux pluviales à la déchèterie de Dole, la rénovation du quai et bureau de la déchèterie de Mont sous Vaudrey, l'achat de nouveaux panneaux de déchèterie, l'achat de locaux DEEE et DDS, l'entretien des compacteurs, l'achat de bacs OM et EMB.

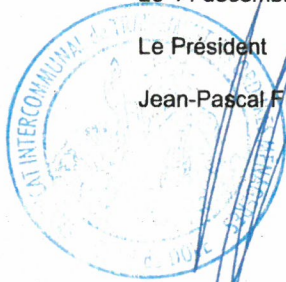
En 2020, le SICTOM emploie 72,6 équivalents temps plein (ETP) pour 80 postes. 2750 heures supplémentaires ont été réalisées.


Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du SICTOM pour l'année 2020 lors de la séance du 1^{er} décembre 2021.

Le Conseil Syndical a pris connaissance du rapport annuel d'activités du SICTOM pour l'année 2020.

Fait à Brevans,
 Le 14 décembre 2021

Le Président
 Jean-Pascal FICHÈRE



Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 23 12 2021 
ID : 039-253900633-20211214-14122021_4CS-DE